

Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 21 juillet 2022



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET, VELLEINE

Procurations : Mme JANNETAUD N. représentée par M. PATAUD

Excusés : TERRASSIER, MALAVAUD

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18H30.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

1. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 29 juin 2022.

2. Demande de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour suite à la réception d'un courrier d'un habitant du village de Morterolles concernant la vente d'une grange. La commune souhaite faire l'acquisition de ce bâtiment. Approuvé à l'unanimité.

3. Acquisition d'une grange au village de Morterolles

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. ROUX concernant une proposition de vente d'une grange au village de Morterolles. Cette parcelle est cadastrée B 569 et d'une superficie de 1 a 71 ca. Ce bâtiment est proposé à la vente au prix de 12 500 €. Approuvé à l'unanimité.

4. Devis travaux de maçonnerie

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions des entreprises concernant les travaux de rénovation du mur du verger.

Les devis sont les suivants :

- Maçonnerie MERAUD : montant H.T. 10 969,00 € soit un montant T.T.C. de 13 162,80 €.
- SAS PENOT et Fils : montant H.T. 10 076,00 € soit un montant T.T.C. de 12 091,20 €.

Le devis de l'entreprise SSAS PENOT et Fils est approuvé à l'unanimité.

5. Travaux assainissement et eau potable du village de Morterolles : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'assainissement du village de Morterolles. Ce projet comprend également le renouvellement des conduites d'eau potable.

Après consultation, deux entreprises ont répondu concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable. Il s'agit du groupement FRACASSO TP – EHP SAS et de l'entreprise BTP TRULLEN SAS. La commission d'attribution s'est réunie le mercredi 20 juillet dernier afin de valider le choix du prestataire en charge des travaux. L'entreprise retenue est le groupement FRACASSO TP – EHP SAS. Le montant de la prestation est de 401 155,48 € H.T. soit un montant T.T.C. de 481 386,56 €.

Après consultation, trois entreprises ont répondu concernant les épreuves et vérifications préalables à la réception des travaux d'assainissement. Il s'agit des entreprises SOL SOLUTION, I.C.V. MACHEIX, SARP SUD-OUEST. La commission d'attribution s'est

réunie le mercredi 20 juillet dernier afin de valider le choix du prestataire en charge des travaux. L'entreprise retenue est l'entreprise I.C.V. MACHEIX. Le montant de la prestation est de 8 354,80 € H.T. soit un montant T.T.C. de 10 025,76 €. Approuvé à l'unanimité.

6. Acquisition d'une remorque et d'un compacteur

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions des entreprises concernant l'acquisition d'une remorque et d'un compacteur.

Pour l'acquisition de la remorque, les devis sont les suivants :

- Entreprise MRMTP : montant H.T. 6 220,00 € soit un montant T.T.C. de 7 464,00 €.
- Entreprise Lima TP : montant H.T. 4 720,00 € soit un montant T.T.C. de 5 664,00 €.

Pour l'acquisition du compacteur, les devis sont les suivants :

- Entreprise MRMTP : montant H.T. 20 900,00 € soit un montant T.T.C. de 25 080,00 €.
- Entreprise Lima TP : montant H.T. 18 900,00 € soit un montant T.T.C. de 22 680,00 €.

Les 2 devis de l'entreprise Lima TP sont approuvés à l'unanimité.

7. Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un tracteur neuf et remplacement du tracteur agricole CASE JX90U de 2003.

Après consultation, trois entreprises ont répondu concernant l'acquisition d'un tracteur avec reprise de l'ancien tracteur. Il s'agit des entreprises SAS AGRI 23, LAVILLE-AGRI et MICARD.

La commission d'attribution s'est réunie le mardi 12 juillet dernier afin de valider le choix du fournisseur pour l'acquisition du tracteur neuf et la reprise de l'ancien tracteur communal.

L'entreprise retenue est l'entreprise SAS AGRI 23. Le montant pour l'acquisition du tracteur neuf est de 80 000,00 € H.T., la reprise de l'ancien tracteur est de 12 000,00 € soit un montant T.T.C. de 81 600,00 €. Approuvé à l'unanimité.

8. Décision modificative

Les modifications budgétaires sont les suivantes : compte 023 : + 25 038 / compte 615231 : - 732 / compte 6161 : + 450 / compte 6411 : - 500 / compte 6415 : + 500 / compte 6574 : - 300 / compte 6618 : + 582 / compte 678 : - 25 038 / compte 021 : + 25 038 / compte 1687 : + 1 938 / compte 2131 : + 2 500 / compte 2182 : + 16 000 / compte 2184 : + 4 600. Approuvé à l'unanimité.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses.

10. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

- Personnel communal : 2 agents absents pour maladie.
- Remerciement : M. et Mme JANNETAUD Bruno ainsi que la famille MALAVAUD remercient la commune pour leur soutien par l'envoi de carte et de fleurs.
- Sébastien PAILLER est arrivé le 18 juillet. Il a commencé par le chantier du hangar communal.
- Apéro du 09 juillet : de très bon retour. Les habitants sont ravis. A refaire.

La séance est levée à 19h34.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES